



SYNTHÈSE

SITE PAR SITE

SENSIBILISATION A LA PROTECTION DES ESPACES MONTAGNARDS

Bilan 2025 & évolution 2021 - 2025

INTRODUCTION

Depuis 5 ans, une équipe de sensibilisateurs à la protection des espaces montagnards sillonne les sites emblématiques de l'Oisans entre fin juin et début septembre. Initiateur des missions de sensibilisation en 2021, la Communauté de communes de l'Oisans, en partenariat avec le Parc national des Ecrins, a souhaité répondre à l'augmentation de la fréquentation des sites et au développement du tourisme néo-montagnard. Il s'agit de réussir à concilier la protection des milieux naturels, les activités socio-professionnelles présentes sur les sites et le tourisme.

Ce rapport a pour but de communiquer les données de 2025 de manière synthétique et d'établir un comparatif entre les cinq années de sensibilisation. Il permet de présenter un bilan des actions menées sur le territoire en 2025 et de montrer l'évolution du travail de sensibilisation au fil des années.

Ce document, réalisé par les sensibilisateurs, a pour objectif d'alimenter la réflexion des acteurs du territoire concernés par l'adaptation des pratiques en montagne pour un tourisme durable.

Après avoir présenté la méthodologie utilisée pour les relevés, vous trouverez la présentation de chaque site où la sensibilisation a eu lieu.



MÉTHODOLOGIE

Depuis 2021, la récolte des données a été réalisée de manière systématique en relevant, de façon quotidienne, les indicateurs suivants :

- date
- nombre de sensibilisateurs par équipe
- météo
- nombre de voitures parking / hors parking (Emparis, Taillefer)
- nombre de personnes sensibilisées en maraude
- nombre de personnes sensibilisées en animation
- nombre et type d'infractions empêchées
- autres incivilités ou mauvaises pratiques

Cependant, il faut prendre en compte certaines différences entre ces années lors de la lecture des données :

Le **planning** n'est pas identique d'une année sur l'autre et la répartition du nombre de jours de sensibilisation par site est différente.

- La variabilité du **nombre d'équivalents-jours*** de présence des sensibilisateurs sur les sites, les **effectifs** ayant évolués au cours des années :

En 2021 et 2022, il y a eu deux sensibilisateurs par saison. A partir de 2023, nous sommes passés à quatre sensibilisateurs par mois, soit deux sensibilisateurs aidés par deux "Tremplin Emploi Jeunes" en juillet et deux autres au mois d'août. En 2025, il y a eu sept sensibilisateurs en juillet et six en août : trois sensibilisateurs "Tremplin Emploi Jeunes" en juillet et deux autres au mois d'août. A cette équipe CCO et pour la première fois, deux sensibilisateurs Natura 2000 ont été recrutés par la Région Rhône-Alpes du 1er juillet au 31 août.

- La **fréquentation** des sites (liée à la météo, à des événements sportifs ou à des tendances de fréquentation touristiques). A la marge, le facteur météorologique a pu impacter la présence des sensibilisateurs sur le terrain (modification du planning).
- Les **conditions météorologiques** : pluvieux en 2021, caniculaire en 2022, mitigé (autant canicule que de très gros orages) en 2023, un début de saison 2024 pluvieux qui s'est arrangé par la suite sans trop de fortes chaleurs, un été chaud en 2025 avec quelques périodes dégradées voire froides et pluvieuses fin juillet et la deuxième quinzaine d'août.

*Equivalents-jours de présence : Etant répartis en deux (voire trois) équipes par jour, nous avons multiplié le nombre de jours de présence sur chaque site.

LES SITES D'INTERVENTIONS



Des niveaux de protections complémentaires

Zone cœur du Parc national des Ecrins

- Lac Lauvitel

Arrêté préfectoral de protection du biotope - APPB

- Marais du Rif Tort
- Lac Faucille
- Tourbières de la vallée du Ferrand

Site Classé

- Plateau Rif Tort - Emparis

Sites Natura 2000

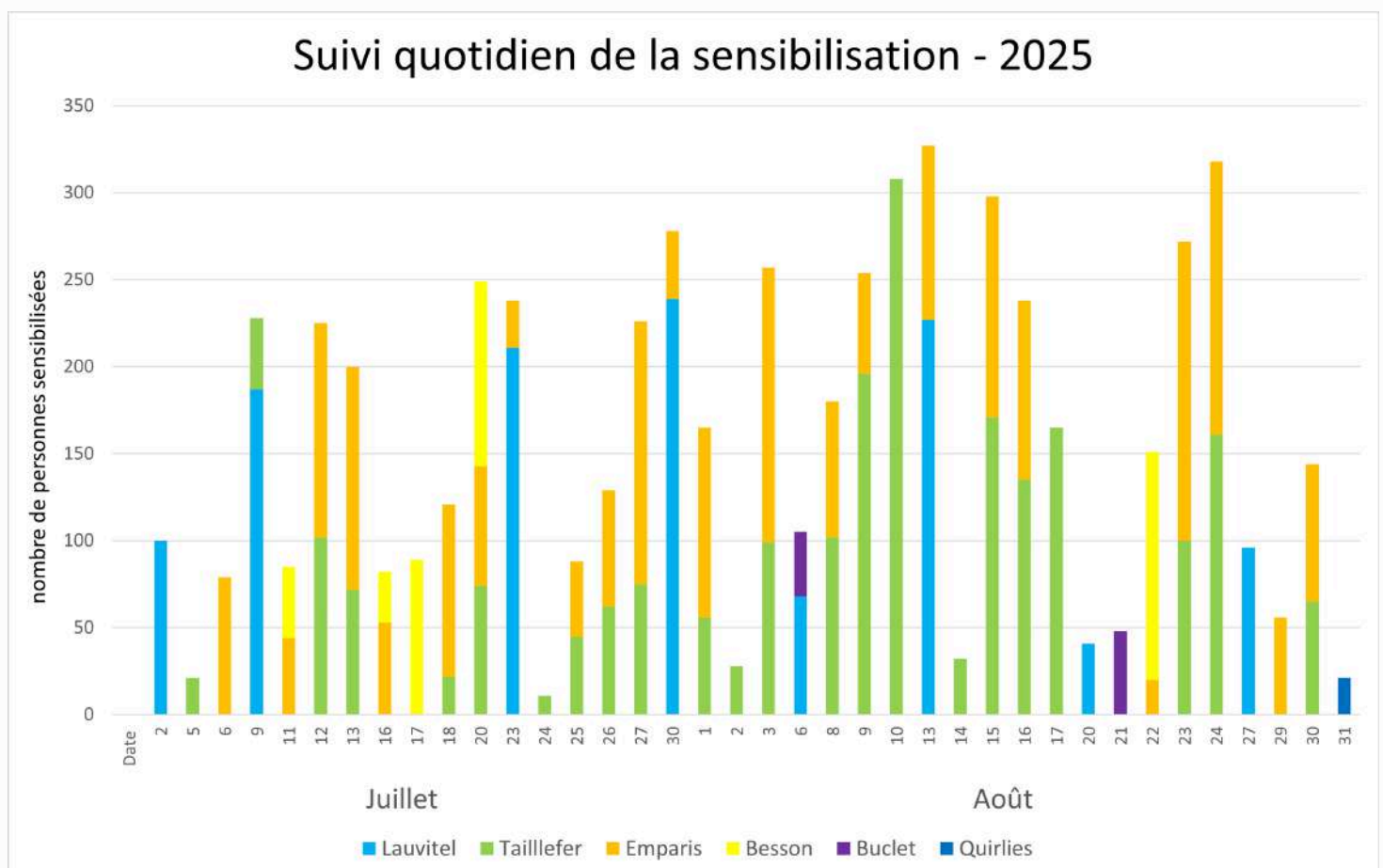
- Plateau du Taillefer
- Plateau Rif Tort - Emparis
- Lac des Quirliès - Vallon du Ferrand

Arrêtés municipaux

- Plateau du Taillefer (Ornon, Oulles, Livet-Gavet)

LES CHIFFRES de la SAISON 2025

- Présence des équipes sur le terrain **du 1er juillet au 31 août 2025, du mercredi au dimanche**
- Nombre de jours de présence sur le terrain : **38 jours calendaires**
- Nombre d'équivalents-jours de présence sur le terrain : **63 jours**
- **5953 personnes sensibilisées**
- **371 infractions évitées**



PLATEAU du TAILLEFER



Sensibilisation 2025

Jours de présence sur site : **23 jours** (mercredi, vendredi, samedi, dimanche)

Nombre de personnes sensibilisées en 2025 : **2143**

Maraude : 1769

Point animation : 374

Points principaux abordés :

- Zones humides, érosion et biodiversité
- Réglementation : bivouac, baignade, feu, déchets, chiens

Infractions empêchées : 197

Bivouacs hors zone et/ou hors horaire : 38

Chiens non attachés : 61

Baignades : 76

Places à feu détruites : 22

Autres atteintes à la biodiversité :

Drones : 3

Entrées dans le périmètre de protection environnementale (Zone de mise en défens) : 70

Réglementation :



Bivouac autorisé uniquement dans la zone de bivouac :
à proximité du lac de la Vêche
de 19h à 9h



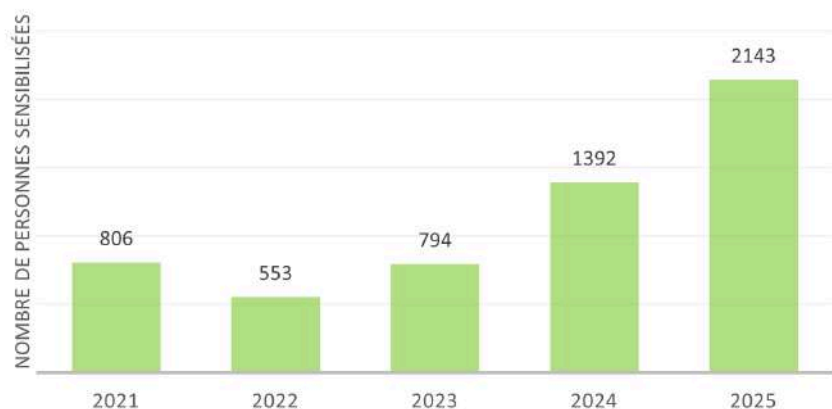
Nouveautés 2025

- Zone de mise en défens : potelets et cordelette pour limiter l'accès à la zone humide du lac Noir
- Meilleure délimitation de la zone de bivouac, ajout de potelets
- Affichage **permanent** du panneau d'information "zone de bivouac" sur les panneaux PDIPR

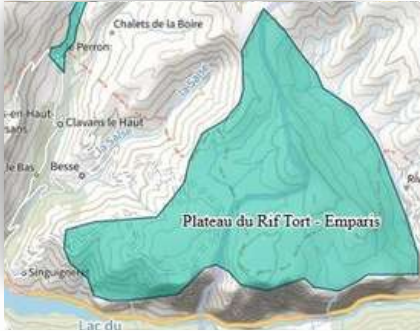


Animation au refuge du Taillefer

Evolution de la sensibilisation sur le plateau du Taillefer depuis 2021



PLATEAU du RIF TORT - EMPARIS



Sensibilisation 2025

Jours de présence sur site : **24 jours** (mercredi, vendredi, samedi, dimanche)

Nombre de personnes sensibilisées en 2025 : **2139**

Maraude : 857

Point animation : 1282

Points principaux abordés :

- Zones humides, érosion et biodiversité
- Réglementation : bivouac, baignade, feu, déchets, chiens

Infractions empêchées : 98

Bivouacs hors horaire : 8

Chiens non attachés : 39

Baignades : 38

Places à feu détruites : 4

Hors sentier (APPB) : 6

Drones : 3

Réglementation :



+

APPB Marais du Rif Tort :



Régulation accès véhicules à moteur :

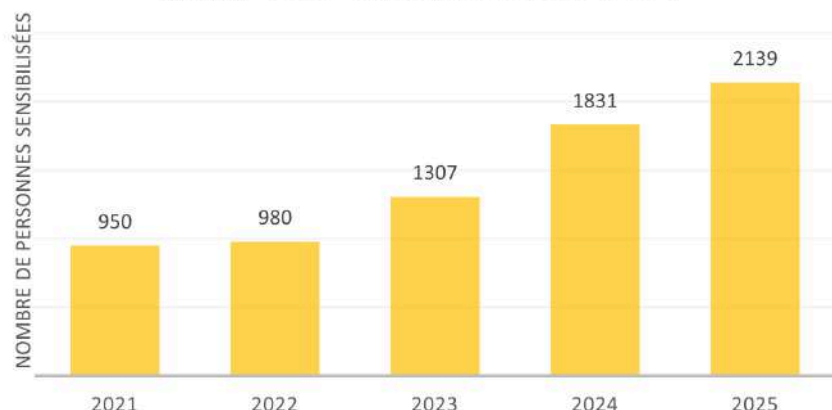
- Barrière et portique interdisant l'accès à la piste pastorale de Mizoën
- Portique limitant l'accès à la piste pastorale de Besse, hauteur 1,80 m et horaires de montée et descente

Nouveautés 2025

- Potelets limitant l'accès à la zone APPB



Evolution de la sensibilisation sur le plateau du Rif Tort - Emparis depuis 2021



LAC du LAUVITEL



Sensibilisation 2025

Jours de présence sur site : **8 jours** (mercredi)

Nombre de personnes sensibilisées en 2025 : **1169**

Maraude : 204

Point animation (cabane du PNE et lac) : 965

Points principaux abordés :

- Réglementation (zone cœur du parc National)
- Règles de sécurité liées à la météo et au terrain
- Orientation
- Réserve intégrale
- Biodiversité

Infractions empêchées : 25

Bivouacs hors horaire : 10

Chiens : 10

Drones : 1

VTT : 1

Nuisance sonores : 3

Réglementation :

Zone cœur du Parc national des Ecrins :



Bivouac autorisé uniquement dans la zone de bivouac :

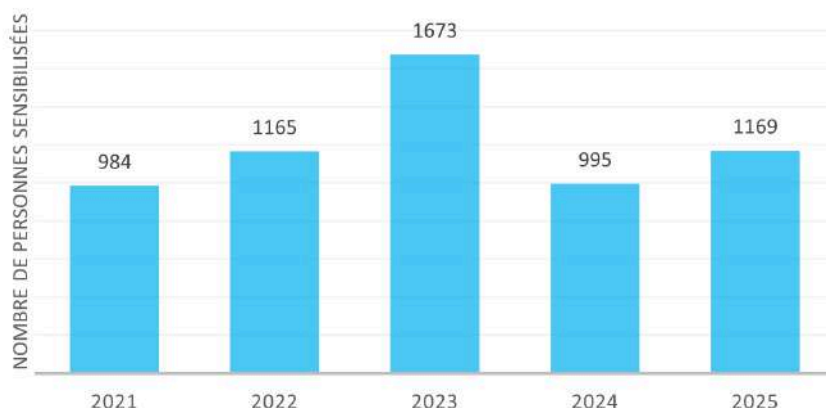
pré des Selles et plage attenante de 19h à 9h



Nouveautés 2025

- Stationnement payant au hameau de la Danchère à partir de mi-août 2025
- Aménagement de parkings gratuits au bord de la D530 au niveau des Ougiers

Evolution de la sensibilisation au lac du Lauvitel depuis 2021



LAC BESSON - LAC FAUCILLE



Sensibilisation 2025

Jours de présence sur site : **5 jours**

Nombre de personnes sensibilisées en 2025 : **396**

Maraude : 110

Point animation : 286

Points principaux abordés :

- Zones humides
- Biodiversité
- Baignade interdite (dans le lac Besson)
- Chiens tenus en laisse

Infractions empêchées : 40

Chiens : 29

Baignades : 11

Réglementation :



+

APPB Lac Faucille :



INFOS

Le lac Noir et le lac Besson sont situés sur les communes de Huez et d'Oz. Le lac Faucille est sur la commune d'Oz.

Nouveautés 2025

- Parking vers le chalet Besson réduit à 20 places
- Hors parking régulièrement sanctionné
- Navettes depuis la station pour accéder au parking



Animation avec le service jeunesse



LAC du BUCLET



Sensibilisation 2025

Jours de présence sur site : **2 jours**

Nombre de personnes sensibilisées en 2025 : **85**

Maraude : 26

Point animation : 59

Points principaux abordés :

- Réglementation : embarcation interdite et chiens tenus en laisse
- Biodiversité

Infractions empêchées : 8

Chiens : 3

Places à feu détruites : 2

Canotage : 3

Réglementation :



INFOS

Aménagement des berges et des sentiers autour du lac porté par l'ONF et la commune de Bourg d'Oisans.



Evolution de la sensibilisation au lac de Buclet depuis 2021



LAC des QUIRLIES



Sensibilisation 2025

Jours de présence sur site : **1 jour** (dimanche)

Nombre de personnes sensibilisées en 2025 : **21**

Maraude : 7

Point animation : 14

Points principaux abordés :

- Zones humides et biodiversité

Infractions empêchées : 0

Autres atteintes à la biodiversité :

Chiens détachés : 3

Camping (tente laissée la journée hors zone APPB) : 1

Réglementation :



APPB Tourbières de la vallée du Ferrand :



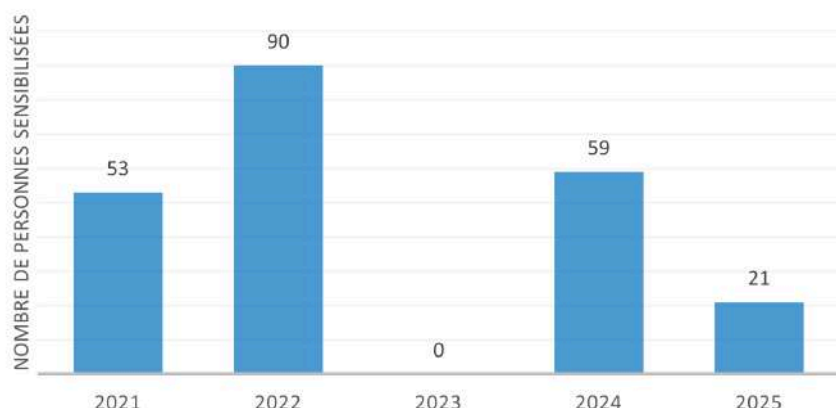
INFOS

Pas d'arrêté municipal de Clavans-le-haut sur le site Natura 2000.

En lien avec l'activité pastorale, il est *recommandé* d'attacher son chien.



Evolution de la sensibilisation au lac des Quirlies depuis 2021



CONCLUSION

La démarche de sensibilisation et de pédagogie semble être largement appréciée par le grand public et par les acteurs de la montagne. Les échanges portent sur différents sujets : itinéraires, comportements face aux chiens de protection, réglementation, biodiversité (faune, flore). En effet, il reste essentiel de comprendre comment ces milieux fonctionnent pour pouvoir les préserver, en mettant en avant leur diversité et leur complexité.

D'après le nombre de personnes sensibilisées entre 2021 et 2025, on peut facilement se rendre compte que la fréquentation des sites emblématiques de l'Oisans est toujours importante. Nous constatons que la population, de plus en plus néophyte, découvre souvent la montagne pour la première fois. Les sensibilisateurs jouent alors un rôle important pour faire connaître et respecter les réglementations afin de protéger les milieux montagnards.

Les effets positifs de ces actions sont liés à la forte présence des sensibilisateurs sur les sites. Pour enrayer certaines pratiques marginales causées par des individus moins coopératifs, la présence d'agents assermentés serait complémentaire.

Les impacts à plus long terme de ces actions seront visibles au fil du temps, si les bonnes pratiques persèverent et les informations se transmettent.

